

IXIOS FUNDS
SICAV d'investissement à capital variable de droit français
8, rue d'Aboukir
75002 Paris, France
la « SICAV »

AVIS AUX ACTIONNAIRES DE LA SICAV IXIOS FUNDS

AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Le représetant en Suisse de la SICAV, Société Générale, Paris, succursale Zurich, informe les actionnaires en Suisse qu'il sont convoqués le 21 octobre 2022 à 10 heures au siège social à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

ORDRE DU JOUR

- Rapport annuel du Président et rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Approbation des comptes de la SICAV relatifs à l'exercice clos le dernier jour de Bourse du mois de juin 2022 ; quitus au Président,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes ; approbation des conventions et opérations mentionnées dans ce rapport,
- Affectation du résultat,
- Confirmation du déménagement du siège social de la société au 8, rue d'Aboukir 75002 Paris,
- Pouvoirs pour formalités.

Pour participer à cette Assemblée ou s'y faire représenter, chaque Actionnaire devra justifier de l'enregistrement comptable de ses titres à son nom – ou le cas échéant au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte si l'Actionnaire réside à l'étranger - au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

A défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, les Actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- donner une procuration à un autre Actionnaire, à son conjoint ou au partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité,
- adresser une procuration à la Société sans indication de mandataire,
- voter par correspondance.

Des formulaires de procuration sont à la disposition des Actionnaires au siège de la Société. Les Actionnaires pourront également demander, par lettre devant parvenir au siège social, six jours au moins avant la réunion, que leur soit adressé un formulaire de vote par correspondance.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formulaires dûment remplis, parvenus au siège de la société deux jours au moins avant la date de l'Assemblée.

L'attestation de participation visée à l'article R. 225-85 du Code de commerce devra être annexée au formulaire de vote à distance ou de procuration.

Les Actionnaires sont informés que le rapport du Président à l'Assemblée Générale et plus généralement l'ensemble de la documentation requise par la réglementation sont tenus à leur disposition, dans les conditions légales, au siège social de la société et seront adressés gratuitement à ceux d'entre eux qui en feront la demande.

Le prospectus, la feuille d'information de base, les statuts ainsi que les rapports annuels et semestriels de la SICAV peuvent être obtenus gratuitement et sur simple demande auprès du représentant suisse de ce dernier, à l'adresse indiquée ci-dessous.

Zurich, le 3 octobre 2022

Représentant et service de paiement pour la Suisse:

Société Générale, Paris, succursale de Zurich
Talacker 50, Case postale 5070, 8021 Zurich